



ARRÊTÉ
RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
PENDANT LES VENDANGES
624 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC – 51530 DIZY

Le Maire de Dizy,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-8

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-26,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande en date du 31 août 2023, E.A.R.L. Champagne RICHARD-DHONDT, 624 Avenue du Général LECLERC – 51530 DIZY, sollicitant l'autorisation de disposer de trois emplacements de stationnement pour une benne durant la période des vendanges, 624 Avenue du Général LECLERC,

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit aux véhicules devant le 624 Avenue du Général LECLERC – 51530 DIZY, sur une longueur de trois emplacements de stationnement pour la période des vendanges à compter du 5 septembre 2023 jusqu'au 24 septembre 2023 inclus.

Article 2 : L'interdiction de stationner sera matérialisée par la pose de barrières, mises en place par le demandeur.

Article 3 : Copie du présent arrêté adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- E.A.R.L. Champagne RICHARD-DHONT

Fait à DIZY, le 31 août 2023

M. le Maire



Antoine CHIQUET



Champagne RICHARD-DHONDT

E.A.R.L. au capital de 129276,77 Euro
51530 DIZY France

28 AOUT 2023
A LA MAIRIE
de DIZY

Dizy, le 31 août 2023,

Objet : Demande d'arrêté pour le stationnement durant la vendange 2023.

Monsieur le maire,

Nous souhaiterions obtenir un arrêté pour 3 emplacements pour le stationnement lors des travaux des vendanges du 05 septembre au 24 septembre 2023 à l'adresse de notre exploitation où se situe notre centre de pressurage au 624 avenue du Général Leclerc à Dizy.

Bien cordialement.

SCEV
Champagne RICHARD-DHONDT
624, Ave. du Général Leclerc
51530 DIZY

RICHARD Kelly

E.A.R.L. Champagne RICHARD-DHONDT
624, avenue du Général Leclerc - 51530 DIZY France
Tél. 03 26 51 70 73 - Fax 03 26 55 06 24 - Mobile 06 12 19 15 13
mail : champagne.richard-dhondt@wanadoo.fr